



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **PRESCRIPTION POUR ALCOOLEMIE**

### **LES MÉDECINS DE LA COMMISSION MÉDICALE DES PERMIS DE CONDUIRE DES HAUTES-ALPES**

Gap, le

Nom :

Prénom :

Date de naissance : à :

Examens sanguins à réaliser à la charge exclusive de l'usager :

F et N Sanguine

Transaminases

Gamma G T

C D T

La prise de sang devra être récente (effectuée dans le mois précédant le passage devant la commission médicale). La présentation d'une pièce d'identité **est obligatoire au moment de la prise de sang.**

Vérification d'identité et prélèvements effectués le :

**RÉFÉRENCES DE L'EXAMEN :**

**Visa de vérification du laboratoire.**

**(Vérification de l'identité du demandeur)**

**ANALYSES A FAIRE 15 JOURS MINIMUM AVANT LA DATE DE VOTRE RENDEZ-VOUS EN  
COMMISSION**

RÉSULTATS **COMPLETS** A PRÉSENTER **OBLIGATOIREMENT** LORS DE VOTRE PASSAGE  
DEVANT LA COMMISSION.

Si vous n'avez pas le résultat CDT, il est inutile de vous présenter en visite médicale.

*En cas de doute sur le résultat d'analyses, les médecins pourront demander un contre-expertise aux frais de l'intéressé(e).*

*S'agissant d'un examen de prévention, les frais engagés ne peuvent être pris en charge par la Sécurité Sociale et le laboratoire ne peut en aucun cas délivrer une feuille d'arrêt maladie.*